

## **Cotonou : la participation de la société civile dans le partenariat européen. DU FOIN POUR LES ANEs**

Les Accords de Cotonou ou Convention de Lomé V (du nom de la capitale togolaise) tentent de se défaire de l'image plutôt terne des vingt cinq ans de « système Lomé ». Signés le 23 juin 2000, entre les 15 pays de l'Union européenne et 77 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), ils entérinent deux changements de taille : l'ouverture du dialogue politique à de nouveaux acteurs et l'insertion progressive des pays ACP dans l'économie mondiale selon les règles de l'OMC. Entre textes et pratiques, lumière sur un cas d'école : l'implication des Acteurs Non Etatiques (ANE) au Sénégal.

Le Sénégal était plutôt bien disposé à accueillir l'ouverture du dialogue politique aux acteurs non étatiques. La coopération y est ancienne et implique des acteurs institutionnels rompus au dialogue ACP-UE. Les premiers Fonds Européen de Développement (FED) restent encore dans les mémoires et de nombreuses infrastructures lourdes témoignent des projets mis en œuvre selon des approches techniques et descendantes. Le pays a aussi connu par ailleurs un important développement des programmes micro réalisations, prémices d'une ouverture à ce qu'on appelle aujourd'hui la « société civile », et preuve de la volonté partagée des responsables sénégalais et européens de faire évoluer les pratiques de coopération. Enfin, il existe des formes locales, régionales et nationales de structuration de la société civile (organisations professionnelles, associations, ONG, syndicats, etc.). Ajoutez à cela des fonctionnaires européens soucieux d'inscrire la participation dans les pratiques... et vous aurez tous les ingrédients pour que l'appropriation par les bénéficiaires devienne une réalité.

Comparé aux pays de la sous région, le Sénégal fait effectivement figure de leader. Avec une participation réelle et des innovations telles que le recrutement de jeunes universitaires sénégalais pour encadrer le processus et rapporter les débats ou encore la création d'un groupe de travail spécifique aux ANE. Une participation effective est donc assurée, avec une soixantaine de "représentants" de la société civile présents plus ou moins régulièrement jusqu'à la phase de financement des programmes.

Comment ne pas garder un goût amer devant le gâchis d'une telle opportunité offerte aux acteurs sénégalais ? Les principaux survivants du marathon européen (deux ans de processus administratif avec données documentaires de soutien au compte-goutte), enlisés dans leurs querelles de positionnement pour déterminer qui était "représentatif" de la nébuleuse communément appelée société civile, s'en sont tenus à une participation technique, avec comme simple objectif le décaissement rapide des fonds européens. Sur ce plan là au moins, leurs intérêts convergeaient avec ceux des serviteurs de Bruxelles, et les fonctionnaires sénégalais n'ont pas eu à craindre pour leurs prérogatives.

Les ANE se sont laissés appâter par les 10 millions d'euros gracieusement consacrés à leur implication sans prendre d'initiative politique. Le résultat est à la hauteur de leurs ambitions : des projets et des programmes classiques de renforcement des capacités et de mise en réseau, de circulation de l'information, etc. Mais pas de projet sociétal commun, ni de vision ni de stratégie politique. Pourtant, la Commission avait clairement précisé, dans une note parue après la signature des Accords, que leur implication commençait dans la définition même des stratégies de développement et cela jusqu'au suivi évaluation des programmes. Focalisés sur le décaissement, les ANE s'en sont tenus à leur rôle de maîtres d'œuvres, malgré les efforts de quelques visionnaires. Toutefois, les plus téméraires ont lancé l'idée d'un Comité de suivi politique du processus, sous le regard sceptique des acteurs institutionnels. La

participation pourrait-elle alors se traduire par une réappropriation du processus à la base, avec comme corollaire une implication citoyenne dans la gestion des services publics ? Les ANE ont désormais les moyens législatifs, il leur reste à trouver la volonté politique.

Anne HERMIER  
[annehermier@hotmail.com](mailto:annehermier@hotmail.com)

Diplômée du DESS (Diplôme d'Enseignement Supérieur Spécialisé) en Coopération, Développement et Action Humanitaire à l'Université de la Sorbonne (Paris).  
Mémoire sur « la participation de la société civile dans le partenariat entre l'Union européenne et l'Etat du Sénégal »